

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le lundi 22 décembre 2014 à 19 h 15 et à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants : Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre sous la présidence de Monsieur le maire, Stéphane Roy. Sont aussi présents, la secrétaire-trésorière/directrice générale, Mme Daisy Constantineau et la secrétaire-trésorière adjointe/ directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon.

Ladite séance convoquée par Monsieur le maire, Stéphane Roy, pour les sujets suivants :

- 1- Adoption des comptes
- 2- Autorisation de dépenses
- 3- Adoption des dates de séances du conseil municipal 2015
- 4- Clinique médicale – paiement n° 4
- 5- Bulletin paroissial - bibliothèque
- 6- Appropriation de surplus affectés
- 7- Transfert et/ou maintien des réserves affectées
- 8- Appropriation de surplus prévisible 2014 au budget 2015
- 9- PAARRM – Demande de substitution de chemin
- 10- Vente du balai de rue 1961
- 11- Radiation de comptes à recevoir

Tous les membres du conseil étant présents, il est unanimement résolu d'ajouter les items suivants à l'ordre du jour :

- 12- Certificat-cadeau/employés et bénévoles
- 13- Équipement loisirs – achat de souffleuse à neige

Lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification est donnée par la secrétaire-trésorière/directrice générale, Daisy Constantineau.

375-12-2014

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu que la secrétaire-trésorière/ directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes portant le numéro de folio 100769-12-2014 et le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseur pour un total de comptes à payer de 32 531,06 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 4834 à 4866 pour un montant de 12 499,79 \$;
- liste de prélèvements internet n° 33813-350A0 à 35610-53353, pour un montant de 35 558 \$;
- liste des salaires, au montant de 48 868,69 \$.

ADOPTÉ.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Le document suivant est déposé au conseil municipal par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001.

376-12-2014

ADOPTION DES DATES DE SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal de Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis appuyé par Sylvie St-Louis et résolu unanimement que :

Le calendrier ci-après soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015 qui se tiendront au bureau municipal le mardi et qui débiteront à 20 h :

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 14 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 1^{er} septembre
- 6 octobre
- 3 novembre
- 1^{er} décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉ.

377-12-2014

CLINIQUE MÉDICALE – PAIEMENT N° 4

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et unanimement résolu que le paiement n° 4 au montant de 11 160,81 \$, soit versé à Constructions Gilles Paquette Ltée pour des travaux de rénovation à la clinique médicale.

ADOPTÉ.

378-12-2014

BULLETIN PAROISSIAL - BIBLIOTHÈQUE

Proposé par François Monière
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu qu'un montant de 80 \$ soit versé à la Paroisse Notre-Dame-de-l'Espérance pour l'inscription d'une publicité dans le feuillet paroissial pour la bibliothèque.

De plus, cette somme est disponible au poste budgétaire n° « 02 19000 996 -Subvention OSBL ».

ADOPTÉ.

379-12-2014 – APPROPRIATION DE SURPLUS AFFECTÉS

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et unanimement résolu d'approprier à
l'année budgétaire 2015, les surplus affectés suivants :

- Réforme cadastrale 10 000 \$
- Bibliothèque 200 000 \$
- Infrastructures loisirs 146 000 \$

ADOPTÉ.

380-12-2014

TRANSFERT ET/OU MAINTIEN DES RÉSERVES AFFECTÉES

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis
et unanimement résolu de reconduire à
l'exercice 2015 l'excédent de fonctionnement affecté suivant :

- Développement récréotouristique 171 263,08 \$
- Développement récréotouristique 174 787,09 \$
- Amélioration réseau routier 100 000,00 \$
- Infrastructure loisir 105 000,00 \$

ADOPTÉ.

381-12-2014

APPROPRIATION DE SURPLUS LIBRE AU BUDGET 2015

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis
et unanimement résolu qu'un montant
de 320 000 \$ provenant du surplus libre, soit affecté au budget 2015.

ADOPTÉ.

382-12-2014

PAARRM – DEMANDE DE SUBSTITUTION DE CHEMIN

ATTENDU QU'en date du 4 février 2014, le conseil municipal a adopté la résolution 52-02-2014 concernant une demande d'aide financière pour des travaux de rénovation sur le chemin Ruisseau-Serpent dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QU'après vérification, le conseil juge plus important que les travaux soient effectués sur le chemin Val-Ombreuse au lieu chemin Ruisseau-Serpent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu d'informer le député, M. Sylvain Pagé, que le chemin Ruisseau-Serpent est substitué par le chemin Val-Ombreuse concernant des travaux de rénovation dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉ.

383-12-2014

VENTE DE BALAI DE RUE 1961

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus entend se départir de son balai de rue 1961;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf s'est montrée intéressée à acquérir le balai de rue 1961 et qu'une offre de 300 \$ a été présentée à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu d'accepter l'offre présentée par la Municipalité de Lac-du-Cerf pour l'acquisition du balai de rue 1961 au montant de 300 \$.

ADOPTÉ.

384-12-2014 –CERTIFICAT CADEAU – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu qu'un certificat cadeau de 20 \$, échangeable dans les commerces de la municipalité, soit attribué à chaque employé de la municipalité, aux pompiers volontaires, aux bénévoles de la bibliothèque et du CCU.

ADOPTÉ.

385-12-2014

ÉQUIPEMENT LOISIR – SOUFFLEUSE À NEIGE

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une souffleuse à neige de marque Platinum 30, chez Garage J.E. Sarazin pour la somme totale de 2 328,24 \$.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 03 11518 729.

ADOPTÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 40.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par.....
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire